

N°DELB-20240090

Date de la convocation : 28 juin 2024

Publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI QUATRE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BALZAC qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme BOULARD, Mme CATTEAU, M. COTTON, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. KEHR, Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. LEJEUNE, M. LEMERCIER, Mme SOWYK, M. DA SILVA, Mme LEMONNIER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. BELLET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Développement Economique et Attractivité du Territoire - Convention de partenariat «Initiative Rouen» 2024 – Renouvellement

Le territoire compte chaque année environ 200 créations d'entreprises. La plupart resteront sans salariés, 10% connaîtront un développement permettant de créer des emplois à échéance de 5 ans.

Pour les projets correctement accompagnés, le taux de survie constaté en France est en moyenne de 80% à 3 ans. Pour les entreprises créées sans accompagnement ce taux est inférieur à 50%.

C'est pourquoi Caux-Austreberthe a mis en place en 2023 son dispositif baptisé «Parcours Créateurs Créatrices» qui vise à promouvoir l'idée de la création d'entreprise d'une part, et à proposer l'accompagnement adapté à chaque situation, d'autre part.

La plupart des prestations, le conseil individuel notamment, sont référencées et pris en charge par la Région, dans le cadre de son programme « Ici je monte ma boîte ».

Pour faciliter l'accès des créateurs aux financements, Caux-Austreberthe mobilise la plateforme « Initiative Rouen », qui conseille les porteurs de projet dans la structuration financière, leur délivre des prêts d'honneur, et les accompagne pour le montage de dossiers d'autres aides financières. L'accompagnement d'Initiative Rouen intègre également la possibilité pour les créateurs de démarrer avec le soutien d'un parrain, entrepreneur expérimenté.

Cette collaboration fait l'objet d'un partenariat encadré par une convention qui intègre une participation de Caux-Austreberthe au fonctionnement annuel (1 000 €) et un abondement du chaque prêt d'honneur accordé, (1 200 € par prêt, dans la limite de 5 par an) soit un budget maximum de 7 000 € par an.

Depuis 2018, Initiative Rouen a soutenu 17 projets dans le cadre de notre convention qui arrive à terme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe article 5.1 2°;

Vu le Schéma Stratégique de Développement Economique et son action 11 visant à « accompagner la création et le développement d'entreprises locales » ;

Considérant la valeur ajoutée de la coopération avec Initiative Rouen ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de mobiliser un budget de 1 000 € au titre de l'adhésion annuelle à Initiative Rouen.

Article 2 : d'autoriser le versement au fonds de prêt d'Initiative Rouen de 1 200 € par projets ayant effectivement bénéficié d'un prêt d'honneur, dans la limite de 5 projets par an.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention renouvelant le partenariat avec Initiative Rouen.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.